

Caëstre : la dix-huitième charte Oui au flamand signée par les élus et l'Institut de la langue flamande

Jean-Paul couché était particulièrement enchanté de revenir sur les lieux de son enfance pour signer la dix-huitième charte de la signalétique bilingue Oui au flamand.
Patrick Patou (Clp) | 20/10/2020



Les panneaux bilingues ont été installés aux entrées du village.

« Je suis heureux d'être à Caëstre pour trois raisons : la première est que j'y ai vécu pendant les 25 premières années de ma vie, la seconde est que le maire, Jean-Luc Schricke a été mon voisin durant près de quinze ans et la troisième est que la signature de la dix-huitième charte me fait chaud au cœur », a déclaré le

président de l'Institut régional de la langue flamande (IRLF).

La dix-huitième charte Oui au flamand a été signée par les élus et l'Institut régional de la langue flamande.

Si de nos jours le flamand est moins parlé à Caëstre, il n'en a pas toujours été ainsi : « *Le flamand était partout, dans les rues, dans les magasins, dans les maisons* », affirme Jean-Paul Couché, qui a lancé dans les années 70, avec Jean-Charles Decoopman, **l'un des premiers cours de flamand occidental**. Depuis, les choses ont bien changé « *mais à Caëstre, comme dans 17 autres communes, la langue régionale est importante pour le patrimoine, la culture, le tourisme et l'emploi* », affirme Jean-Paul Couché.



Des panneaux dans les deux langues

Grand défenseur de la ruralité et de l'identité flamande, Jean-Luc Schricke, le maire de Caëstre, a pour ambition que la langue flamande soit enseignée dans la commune et que Caëstre ait la double appellation. Ce sera désormais chose faite pour le second point sur les grands axes de la commune : « *La route de Bailleul, la rue d'Hazebrouck, la route de Strazeele et l'avenue du Général-de-Gaulle seront dotées de panneaux aux entrées et sorties et par la suite la route de Godewaersvelde* », précise le nouveau maire. Il a également validé l'installation de plaques de rues bilingues lors des renouvellements de plaques ou à l'occasion des créations de nouvelles voies, **le bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique** et l'affichage de l'objectif du bilinguisme dans le cahier des charges des nouveaux projets de la commune.